**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**ASSEMBLEE NATIONALE**

**2ème LEGISLATURE DE LA 3ème REPUBLIQUE**

**RAPPORT DE LA MISSION D’INFORMATION ET DE RECONFORT AUPRES DES POPULATIONS DE LA VILLE DE BENI ET DES AGGLOMERATIONS DU TERRITOIRE DE BENI VICTIMES DES TUERIES DU 02 AU 21 OCTOBRE 2014**

 **NOVEMBRE 2014**

1. **INTRODUCTION**

Honorable Président de l’Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés et chers Collègues,

Suivant l’ordre de mission N° CAB/P/AN/240/2014 du 18 octobre 2014 octobre 2014, le Président de l’Assemblée nationale a diligenté une mission officielle en Ville et Territoire de Beni en Province du Nord-Kivu dans le but de recueillir des informations et de compatir avec les populations de ces entités terrorisées par des tueries d’une grave cruauté.

**I.1. De la composition de la délégation**

La délégation était composée des Honorables Députés nationaux ci-après :

1. MUNEMBWE TAMUKUMWE Elysée, Présidente de la délégation
2. BALIKWISHA MULHONDI Juma
3. NZEKUYE KABURABUZA François
4. MWAKA BWENGE Arsène, Rapporteur
5. MIGANDA MUSHUBANGABO Dieudonné
6. PALUKU KISAKA YEREYERE
7. PALUKU MALI’ISE MALISAWA
8. MUGIRANEZA NDIZEYE Jules
9. KAMBALE Omer
10. KIRO TSONGO Grégoire
11. MAELEZO ALABU Boris
12. ADIRODU DJARI Wilson

**I.2. De la méthode de travail**

Pour bien mener sa mission, la délégation a procédé de la manière suivante :

* Organiser des réunions ;
* Descendre sur les sites des tueries ;
* S’incliner sur les tombes des victimes ;
* S’entretenir avec les rescapés, les témoins, les différentes couches de la population, les services publics et les autorités politico-administratives ;
* Rassembler et exploiter les documents (mémos et tracts) ;
* Proposer à l’Assemblée nationale des recommandations à faire parvenir au Gouvernement de la République afin d’éviter des tels événements sanglants.

**I.3. Des difficultés rencontrées**

La délégation s’est butée à quelques difficultés liées à :

* la courte durée de la mission au regard des étendues à sillonner, des témoins et rescapés à écouter et des entretiens avec les autres couches de la population ;
* l’insuffisance des moyens logistiques et financiers ;
* l’insécurité sur les sites à visiter.

**I.4. De la documentation**

La délégation a rassemblé les documents pouvant avoir un lien direct avec sa mission et ceux lui remis par les différentes délégations avec lesquelles elle s’est entretenue. Il s’agit :

* de la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;
* du Règlement intérieur de l’Assemblée nationale ;
* de la lettre ouverte à son Excellence Monsieur le Ministre National de l’Intérieur par le Conseil urbain et territorial de la jeunesse de Beni du 19 octobre 2014 ;
* des tracts jetés par les présumés ADF (assaillants) ;
* du mémorandum des partis politiques de l’opposition représentés à Beni du 20 octobre 2014 ;
* de la lettre du Groupe de chercheurs libres du Graben GCLG n° 023/CGL/Bbo/2013 du 20 octobre 2014 ;
* de la lettre de la Fondation Mamadou pour l’éveil de la conscience et l’amour de la patrie (FOMECAP-RDC) du 27 octobre 2014 ;
* de la lettre du centre de santé d’Eringeti du 21 octobre 2014 ;
* de la lettre de l’Hôpital général de référence Oïcha (ECC-CECA 20) n° 64/MD/HGRO/2014 du 21 octobre 2014.
1. **DU DEROULEMENT DE LA MISSION**

**II.1. Des réunions**

La délégation a organisé et participé à quatre réunions importantes. (La délégation a participé à une réunion organisée par le Ministre de l’Intérieur et en a organisé trois autres importantes).

**1°/ Réunion de la délégation des Députés à l’Hôtel Beni**

Aussitôt arrivée dans la Ville de Beni le dimanche 19 octobre 2014 à 15 heures, la délégation des Députés nationaux a tenu sa première réunion sous la présidence de l’Honorable Elysée MUNEMBWE, Questeur de l’Assemblée nationale, afin d’élaborer le plan de travail et de fixer la ligne de conduite des membres de la mission. L’essentiel a tourné autour des mesures pratiques devant prémunir les Honorables Députés des situations susceptibles de les exposer à diverses formes d’insécurité et de l’élaboration des principes de communication du groupe.

**2°/ Réunion avec Messieurs les Ministres de l’Intérieur, Sécurité, décentralisation et affaires coutumières, de l’Agriculture, pêche, élevage et développement rural et le Gouverneur de Province du Nord-Kivu.**

Cette réunion tenue le 19 octobre 2014 a porté sur trois points essentiels. Premièrement, faire le point sur la situation sécuritaire de la Ville de Beni ainsi que des entités que la délégation devait visiter. Deuxièmement, présenter l’objet de la mission des députés nationaux aux membres précités de l’exécutif la présidente de la délégation. Deuxièmement, présentation par la présidente de la délégation, de l’objet de la mission des députés nationaux aux membres précités de l’exécutif Troisièmement et enfin, solliciter le concours de l’Exécutif pour la réussite de la mission et pour la sécurité de la délégation tout le temps du travail.

La délégation a été rassurée par le Ministre de l’intérieur de la maîtrise de la situation sécuritaire dans les entités qui ont connu l’incursion des assaillants et l’a encouragé à se rendre dans les sites des tueries. Séance tenante, le Ministre a instruit le Gouverneur de Province de prendre des dispositions pratiques pour sécuriser la délégation.

**3°/ Réunions publiques**

La délégation a organisé et participé à trois réunions publiques : à l’Hôtel Beni le 19 octobre 2014, à Eringeti le 20 octobre 2014 et à Ngadi le 22 octobre 2014. Durant toutes ces réunions, la Présidente de la délégation s’était adressée à la population pour présenter un mot de compassion de l’Assemblée Nationale, dévoiler l’objet principal de la mission qui est celle de s’informer du carnage subi par les paisibles populations, appeler les populations à transcender des clivages susceptibles d’envenimer davantage la situation, à identifier l’ennemi, le mettre hors d’état de nuire afin d’œuvrer à l’unisson pour léguer aux générations à venir un Nord-Kivu pacifié.

Le temps étant pressant et le moment n’étant pas propices à des longues discussions sur les lieux des crimes où sévissaient encore l’horreur et la désolation, les populations n’ont eu que la seule occasion de la réunion publique à l’Hôtel Beni pour s’exprimer publiquement. Dans cette réunion convoquée par Le Ministre de l’Intérieur, les préoccupations des populations ont gravité autour des points saillants ci-après :

* Nécessité de mettre en œuvre la parole du Chef de l’Etat en décembre 2013 de procéder à la mutation des agents de l’Etat prestant depuis longtemps dans cette zone troublée et relèvement des officiers, des militaires et des policiers inefficaces ;
* Difficulté de se battre contre un ennemi non encore identifié, quand bien même il serait vaguement qualifié d’ADF ;
* Risque de généralisations allant dans le sens de faire porter la responsabilité des tueries, des pillages et des prises d’otages aux jeunes ou aux ressortissants de ces zones alors que la responsabilité pénale et civile est, parincipe, individuelle ;
* Demande d’explications aux membres du Gouvernement et au Parlement sur cette espèce de relâchement observé dans les opérations Sokola I au lendemain de la mort inopinée du Général Jean-Lucien BAHUMA;
* Non-paiement de la solde des certains militaires se trouvant au front et quelques problèmes récents observés dans la logistique militaire;
* Problème d’incohérence dans le commandement de plusieurs unités se trouvant sur le terrain ;
* Politique d’encadrement des jeunes et des victimes de l’invasion dans les zones d’incursion ;
* Immobilisme ou inaction de la MONUSCO face aux tueries alors ses éléments sont postés non des lieux des drames ainsi interprété par la population comme une complicité ;
* Tracasseries militaires et policières par le fait de l’absence du cantonnement de ces éléments et du non-paiement de la solde ;
* Non-entretien des routes alors que le FONER perçoit beaucoup d’argent ;

L’Honorable Questeur et le Ministre de l’intérieur ont pris la parole pour tenter de rencontrer les préoccupations de la population, l’invitant au calme en attendant des solutions durables à leurs problèmes.

**II.2. Des descentes sur les sites des tueries**

La délégation a effectué trois sorties sur les lieux où les massacres ont été perpétrés :

**1°/ Eringeti et Oïcha**

Au lendemain de son arrivée en Ville de Beni, la délégation a effectué une descente à Eringeti et à Oïcha situés respectivement à 60 km et à 30 km. A Eringeti, la délégation s’est inclinée sur les tombes de 20 victimes sur les 23 y enregistrées, les autres ayant été ensevelies par leurs familles respectives. La délégation s’est rendue sur les lieux du massacre où les dégâts étaient encore perceptibles : maisons défoncées et incendiées, les étoffes et moustiquaires utilisés pour ligoter les victimes avant de les égorger, de les éventrer et de les découper, etc. Puis, la délégation a procédé à l’identification des témoins et des rescapés susceptibles de fournir des informations à la délégation, la visite de l’un des deux rescapés hospitalisé au centre de santé de référence d’Eringeti ainsi qu’une rencontre avec les membres du comité de sécurité ont été effectués à cette occasion.

La même journée, à Oïcha, où neuf morts ont été déplorés, la délégation s’est rendue sur le lieu des tueries avant de procéder à l’audition des membres du Comité de sécurité, des familles des victimes sur le campus de l’ISTM Oïcha. Une identification de quelques personnes ressources a été effectuée.

Dans le quartier Ngadi, en Ville de Beni, la délégation a effectué une descente sur le lieu des tueries le 22 octobre 2014. Une entrevue avec les rescapés, les familles des victimes et les habitants du quartier a eu lieu à l’Eglise CECA 20 ainsi que l’identification des personnes susceptibles de fournir à la délégation des informations sur le déroulement du massacre.

**II.3. Des entretiens**

Entre le 20 et 23 octobre 2014, la délégation a procédé à une série d’entretiens avec les catégories suivantes :

* Les membres des comités de sécurité d’Eringeti, de la Cité d’Oïcha, du Territoire de Beni et de la Ville de Beni ;
* Les comités de la société civile d’Eringeti, d’Oïcha et de Linzosisene ;
* Les médecins du centre de santé de référence d’Eringeti ;
* Les témoins et les rescapés des massacres ;
* Les associations des jeunes et les comités des étudiants ;
* Les motards ;
* La FEC ; et
* Les partis politiques.

Il ressort des entretiens les constats ci-dessous :

**1°/ De la réalité des tueries**

* Plus de 80 personnes ont été massacrées en l’espace de trois semaines, soit du 2 octobre au 20 octobre 2014. Quelques tueries ont été déplorées alors que la délégation séjournait encore à Beni et le nombre a continué à croître quelques jours après ;
* Plusieurs disparus et kidnappés non encore dénombrés ne sont pas retournés ;
* Les tueries, d’une rare cruauté, ont été perpétrées aux confins des agglomérations et des Villes entre 18 heures et 20 heures 30 minutes ;
* Les assaillants opéraient à l’aide d’armes blanches (machettes, haches, marteaux, couteaux, houes), de grosses pierres et d’armes à feu ;
* Les assaillants étaient habillés en uniformes militaires, en soutanes, et certains étaient déguisés en femmes (pagnes, blouses et foulards) à Ngadi ;
* Ils s’exprimaient en des langues identifiées par les rescapés comme le kiswahili, le kiganda et le kinyarwanda ;
* Les tueries étaient perpétrées non loin des positions des FARDC et de la MONUSCO ;
* Les victimes ont été principalement les populations et quelques éléments des FARDC habitant la cité ;
* Aucun assaillant n’a été capturé, un seul a été abattu par un élément des FARDC habitant le quartier Ngadi, en Ville de Beni mais son corps a été évacué par ses pairs et le vaillant militaire FARDC a été, par la suite, abattu par ces assaillants ;
* Ces assaillants tuaient et pillaient (chèvres, poules et vivres) en même temps ;
* Ils étaient localisés non loin des agglomérations (plus ou moins 5 km) et opéraient le long de la route nationale numéro quatre ;
* La population est sinistrée : déplacements massifs, écoles fermées servant d’abris aux déplacés, centres de santé et hôpitaux en difficulté de renouvellement de leur stocks de médicaments suite au non-paiement des factures des soins de militaires et de leurs dépendants, paralysie et/ou arrêt des activités de commerce, de champs, etc.

**2°/ De la sécurité**

* Il s’observe une superposition des unités et une multiplicité de services de sécurité dans la région des massacres. C’est le cas des 1003ème et 1007ème Régiments qui, dans la confusion qui a accompagné le massacre d’Eringeti dans la nuit du 17 au 18 octobre 2014, ont été amenés à se tirer dessus alors que la population était livrée au massacre ;
* Tous les services publics, les autorités politico-administratives ainsi que les populations affirment que les informations faisant état de l’imminence d’attaques par des forces négatives étaient données à qui de droit au moment opportun, sans que des dispositions ne soient prises ;
* A chaque attaque, l’intervention des services de défense et de sécurité venaient tardivement ;
* A certains endroits, des personnes censées coordonner les actions de protection des populations n’ont pas joué leur rôle. C’est le cas de l’Officier de permanence du Centre de Coordination des Opérations (CCO) dans la nuit du 8 au 9 octobre 2014 à Oïcha. C’est aussi le cas du Commandant second de la PNC à Beni qui a fermé les deux numéros verts offerts et alimentés gracieusement en crédits par la MONUSCO ;
* Absence de collaboration du commandement des FARDC avec la population ;
* Crise de confiance entre les services de sécurité, les autorités politico-administratives et la population. La population estime que les services de sécurité ne transmettent pas à temps les informations qu’elle livre afin de prévenir les attaques, alors qu’interrogées, ces autorités affirment bien faire leur travail, les actions à mener étant dévolues à la PNC et aux FARDC ;
* Crise de confiance entre la population et l’actuel Commandant des opérations Sokola I. Cette absence de crédit aux yeux de la population est présentée comme le fait :

\* du relâchement constaté dans la conduite des opérations Sokola I,

\* du manque de ratissage dans les environs des agglomérations et villes,

\* de l’absence d’intervention des éléments des FARDC lors des attaques ou alors des interventions toujours tardives,

\* de l’implication de certains officiers dans l’affairisme (exploitation et commercialisation frauduleuse de bois, trafic des véhicules prohibés par le Gouvernement de la République via Nobili, combines dans l’importation du carburant…) et des tracasseries nocturnes.

Cette crise est illustrée par le cas d’un Major qui, contacté par un enfant rescapé alors que les tueries étaient en cours et que les cris des victimes parvenaient à la position qu’il contrôlait, a menacé de fusiller tout élément de son unité qui oserait intervenir et a même arraché les chargeurs de certains des éléments préoccupés d’intervenir. Il en est de même d’un Colonel qui a jugé utile de recevoir et de garder un rescapé pour aller constater les dégâts le lendemain matin ;

* Crise de confiance entre la population et la MONUSCO accusée à tort ou à raison de passivité et/ou de complicité avec l’ennemi ;
* Crise entre la population et la PNC pour non intervention ;
* Non-paiement de la solde de certains militaires au front pendant trois mois entrainant un découragement ;
* Insuffisance des moyens matériels, humains et financiers empêchant la PNC de bien faire son travail dans une zone opérationnelle ;
* Mauvaise gestion des personnes démobilisées des groupes armés ;
* Possible renforcement de l’ennemi en hommes et en matériel ;
* Problème de gestion des entités déconcentrées étant donné que l’Administrateur de Territoire, les Chefs de groupements, les chefs de quartiers, les chefs des avenues et des cellules dont les dépenses émargent au budget du pouvoir central n’ont pas de moyen pour leur travail ;
* Perte du contrôle des entités administratives décentralisées et les entités déconcentrées par l’autorité de l’Etat ;
* Présence de certaines unités militaires indépendantes du commandement local et de la Région militaire ; et
* Mouvements massifs des populations en provenance principalement du Territoire de Masisi en destination de Boga (Irumu) en Ituri, à Eringeti et à Kainama au Nord-Kivu. Ces mouvements migratoires accentués sont diversement interprétés par les populations tant au Nord-Kivu septentrional qu’en Ituri en Province Orientale.

**3°/ De la population**

* La panique, la peur et l’incertitude qui ont gagné les agglomérations et les villes endeuillées exposent les populations à la méfiance, à la rumeur et à l’intoxication ;
* Le chômage et principalement celui des jeunes constitue un des facteurs d’alimentation des mouvements armés.
1. **RECOMMANDATIONS**

De l’examen des informations ci-dessus, il se dégage les recommandations suivantes :

**Au Gouvernement de la République** :

* Prise en charge des rescapés, des victimes, des déplacés, des retournés, des réfugiés et des blessés de guerre et leurs dépendants ;
* Paiement des factures en souffrance des centres de santé et des hôpitaux asphyxiés notamment à Eringeti, à Oïcha et en ville de Beni ;
* Appui substantiel des formations médicales au regard de la croissance du nombre de patients sinistrés ;
* Rétablissement urgent de la sécurité dans toute la zone sinistrée afin de permettre la reprise des activités socio-économiques (école, champs, élevage, commerce…) ;
* Dotation de la PNC et des services de sécurité en moyens susceptibles de faciliter leur travail et leur mobilité ;
* Redynamisation et réorganisation des opérations Sokola I en vue du rétablissement de la collaboration entre les FARDC et la population, gage pour la réussite ;
* Nécessité de finaliser le processus d’identification à base biométrique des éléments des FARDC et celui de la bancarisation de la solde ;
* Paiement régulier de la solde et des primes diverses des militaires au front ;
* Nécessité d’une politique d’encadrement des enfants, des jeunes, des démobilisés dans les zones de massacres ;
* Libération des crédits inscrits au budget du pouvoir central pour le compte des entités déconcentrées ;
* Augmentation des effectifs des éléments de la PNC dans les villes et les principales agglomérations ;
* Remplacement des éléments des FARDC, de la PNC, des autres services de sécurité et leurs chaînes de commandement par des ressortissants d’autres provinces que le Nord-Kivu ;
* Electrification de Beni et du reste de la Province afin de participer à la sécurité nocturne des populations.

**A l’Assemblée nationale :**

* Nécessité d’une commission d’enquête parlementaire en vue de dégager les responsabilités dans les défaillances et les dysfonctionnements constatés;
* La tenue d’une rencontre entre les Députés nationaux du Nord-Kivu et ceux de la Province orientale (Ituri) afin de permettre l’harmonisation dans la cohabitation des populations dans ces Provinces et de plancher sur les mouvements migratoires controversés des populations en provenance de Masisi.

Durant son séjour dans la ville de Beni et en Territoire de Beni, votre commission, a enregistré d’autres préoccupations pertinentes de la population. Etant donné qu’elles n’ont pas de lien direct avec la sécurité, la commission attend les exploiter en d’autres moments et cadres appropriés.

Tel est, Honorable Président de l’Assemblée nationale, Honorables membres du Bureau, Honorables Députés nationaux et chers Collègues, le contenu du rapport de la mission d’information et de réconfort que nous vous prions d’adopter.

 Fait à Kinshasa, le 9 novembre 2014

**Hon. MWAKA BWENGE Arsène Hon. MUNEMBWE TAMUKUMWE Elysée**

**Rapporteur** **Présidente de la délégation**